

Commission des Finances, du Budget,
des Affaires générales, de l'Organisation
de l'Assemblée, du Règlement de la Comptabilité du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

SEANCE DU JEUDI 8 MAI 2003

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

Pages

Questions orales (article 64 du règlement)

de M. Grimberghs à M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales, relative à la « vente de la Cité administrative de l'Etat » 2

Orateurs: M. Grimberghs et M. Hasquin, ministre-président.

de M. Dupont à M. Demotte, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, relative au « rating octroyé à la Communauté française par la société de cotation Moody's ». 3

Orateurs: M. Dupont, M. Demotte, ministre.

Présidence de M. Huin, Président

— *L'heure des questions commence à 14 h 05.*

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

(Article 64 du règlement)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

QUESTION ORALE DE M. GRIMBERGHS A M. HASQUIN, MINISTRE-PRESIDENT, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES, RELATIVE A LA « VENTE DE LA CITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT »

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs (cdH). — Monsieur le ministre-président, je vous avais déjà interrogé sur la vente de la Cité administrative de l'Etat, notamment à l'occasion d'une question écrite datant du 1^{er} mars 2002, afin de savoir dans quelle mesure la Communauté française était partenaire dans cette opération.

Dans votre réponse, vous me faisiez part du fait que la décision prise par l'Etat belge, le 18 juillet 2000, de procéder à la vente de l'ensemble du complexe immobilier en répartissant, conformément aux dispositions définies par le Comité de concertation du 15 décembre 1992, le montant obtenu à la suite de cette vente, avait fait l'objet d'un accord entre les différentes instances concernées. Nous apprenons dans la presse du 16 avril 2003 que la vente de la Cité administrative a effectivement eu lieu dans des conditions qui sont, par ailleurs, fort contestées, mais je ne vous interrogerai pas sur la manière dont cette vente a été organisée puisqu'elle l'a été à l'initiative du ministre Daems.

Je souhaiterais savoir quelle est la quote-part qui revient à la Communauté française à la suite de la vente de la Cité administrative. Je souhaiterais également que vous nous indiquiez où en est le marché de consultance immobilière que vous avez lancé en vue de déterminer la solution la plus adéquate pour assurer le relogement des 500 fonctionnaires de la Communauté française qui occupent encore la Cité administrative. J'apprends, par les journaux, que la Communauté française garderait la disposition des 25 803 m² et des 190 emplacements de parkings qu'elle occupe aujourd'hui dans le cadre d'une mise à disposition gratuite jusqu'au 31 décembre 2004. Ce délai sera-t-il suffisant pour assurer le relogement des fonctionnaires de la Communauté française ou envisage-t-on de prolonger l'occupation moyennant location? Une clause est-elle prévue dans l'acte de vente permettant cette occupation prolongée de l'immeuble? Si oui, à quelles conditions?

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre-président.

M. Hervé Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales. — Monsieur le Président, je

vous confirme que la vente de la Cité administrative de l'Etat a effectivement eu lieu. Il s'agit d'un dossier qui aura mis dix ans à aboutir.

Les éléments repris dans l'article de presse auquel, monsieur Grimberghs, vous faites référence, sont contestables. L'auteur confond manifestement surfaces brutes, surfaces hors sol et surfaces utiles nettes de bureaux. La Communauté française, avec la Communauté flamande et la Région wallonne, a participé à l'élaboration du dossier de vente et au suivi des négociations menées par l'Etat fédéral. A plusieurs reprises, les candidats acquéreurs ont dû revoir leurs offres qui ne nous satisfaisaient pas.

A mon initiative, les entités fédérées ont fait appel à un expert immobilier. Le résultat de cette « contre-expertise » nous a confortés dans notre position. Le prix obtenu à l'issue du dernier round de négociation est en concordance avec les estimations escomptées du produit de cette vente. Je les avais déjà communiquées au Gouvernement de la Communauté française à la fin de l'année dernière.

La quote-part exacte qui reviendra aux Communautés et Régions sera déterminée par un groupe de travail au cours du contrôle budgétaire fédéral. Ce groupe tiendra compte des principes et répartitions retenus au sein de la « Commission Barbeaux » et adoptés le 29 mars 1995 par le comité de concertation Gouvernement fédéral-Gouvernements des Communautés et des Régions.

Le prix final de la vente est lié au nombre de mètres carrés de bureaux que le futur plan particulier d'affectation du sol — PPAS — rendra autorisable. Ce prix peut donc probablement varier entre 27,1 et environ 47,1 millions d'euros.

Tenant compte des surfaces de superstructure et d'infrastructure qui étaient dévolues à la Communauté française, la quote-part de celle-ci sera de l'ordre de 20 % et la recette escomptée s'élève donc, dans un premier temps, à environ 5,5 millions d'euros. Le solde est estimé à 2 millions d'euros, solde, je le rappelle, qui sera dû par l'acquéreur, dès l'approbation du PPAS relatif à cette zone, aux autorités bruxelloises.

J'en viens à la question de la nouvelle implantation administrative. A la suite du marché de consultance immobilière lancé en vue de déterminer la solution la plus adéquate pour le relogement des agents de la Cité administrative, je confirme que j'ai souhaité procéder à une double consultation avec publicité européenne. Mon intention est d'ouvrir le marché de la manière la plus large possible. Les besoins de la Communauté française s'élèvent à 20 000 mètres carrés bruts.

Il a été décidé de lancer, en même temps, un appel d'offres général pour des bâtiments en promotion encore à construire et un appel à manifestation d'intérêt pour des bâtiments existants à louer et pour lesquels les adaptations nécessaires seraient mineures.

L'ouverture des soumissions est intervenue en séance publique le 2 avril 2003, à 14 heures.

Trois offres ont été remises dans le cadre du marché public de promotion de travaux pour la location d'un ou de deux immeubles à construire en faisant l'objet d'adaptations importantes.

Neuf offres ont été déposées à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt précité, dans le cadre d'un marché de

location d'un ou de deux immeubles ne devant faire l'objet que d'adaptations légères.

En concertation avec l'administration de l'Infrastructure, le bureau de consultants désigné procède actuellement à l'analyse des offres et doit remettre ses conclusions pour la fin de ce mois. Le Gouvernement choisira ensuite la solution la plus intéressante tenant compte, tout à la fois, du loyer, de la localisation, de la fonctionnalité de l'immeuble et du respect strict d'un certain nombre de délais.

En ce qui concerne le délai déterminant le déménagement des agents de la Cité, je vous informe que le cahier des charges qui a servi de base au marché afférent à la nouvelle implantation, indique clairement que le 7 janvier 2005 est la date limite pour le transfert des agents. La mise à disposition gratuite des surfaces que la Communauté française occupe à la Cité prend fin le 31 janvier 2005. Des amendes de retard et l'obligation de loger les agents durant la période de retard sont prévues en cas de non-respect de l'échéance.

Comme vous le constatez, je m'étais engagé à résoudre cette problématique et c'est ce qui a été fait. Mon objectif est maintenant de permettre aux services de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions possibles durant cette période transitoire et de prévoir, sans rupture, le transfert et le relogement de plus de 500 agents dans un nouveau port d'attache du ministère, à la fin de l'année prochaine.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs (cdH). — Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre réponse. Je comprends, en résumé, qu'il faudra mettre les bouchées doubles pour être prêt le 7 janvier 2005. Mais vous n'indiquez pas ce qui se passerait si nous devons rester. Prenons l'exemple d'un dossier malheureux de la Commission communautaire française: on a vendu à bon marché, on a loué très cher et, en peu de temps, le montant de la location a couvert le prix de vente. Je m'inquiète donc, car des événements imprévisibles peuvent surgir, qu'il s'agisse d'un retard exceptionnel ou que vous soyez appelé à d'autres fonctions et que votre successeur n'ait pas votre diligence dans ce dossier. Nous nous retrouverions dans le lac! On ne peut nier qu'il existe là un risque en termes de gestion des affaires publiques. J'entends bien que vous le minimisiez en précisant qu'il est inclus dans l'opération. Toutefois, ce risque a un coût et réaliser une opération dans un délai aussi bref a également une influence sur le prix.

Pour le reste, j'ai pris bonne note des informations que vous nous communiquez. J'ai noté avec plaisir que vous aviez fait référence à notre collègue Michel Barbeaux, qui occupait le poste de secrétaire du comité de concertation, dans des fonctions antérieures. En ce qui concerne la quote-part définitive octroyée aux uns et aux autres, on renvoie à un round budgétaire fédéral, ce qui n'est jamais de bon augure. J'aurais préféré que l'on précise la destination des lieux avant la vente. Vous semblez indiquer que ce dossier a entraîné une dizaine d'années, mais je ne suis pas certain qu'il y ait eu une volonté de vendre pendant ce laps de temps. La décision de vendre est prise, je ne la critique pas mais je suis étonné par l'absence de concertation — et cela concerne le gouvernement régional — avec les autorités appelées à fixer le devenir urbanistique de cette zone, concertation qui aurait permis une plus grande valorisation de ce patrimoine plutôt qu'une vente liée aux mètres carrés à obtenir dans le cadre des prescriptions urbanistiques à venir.

Il me paraît étrange, cependant, que M. Daems fasse l'objet d'un certain nombre de critiques alors que l'Etat

fédéral intervient pour une très faible quote-part dans cette opération, très largement menée au bénéfice des Régions et Communautés sur ce site. Le chiffre de 20 % que vous avez avancé concernant la Communauté française, corrobore l'idée selon laquelle l'Etat fédéral, qui est le pilote de cette opération, n'est pas le premier destinataire du produit de la vente.

M. Hervé Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales. — D'abord, si l'Etat fédéral n'avait pas piloté cette opération, celle-ci n'aurait pas pu être réalisée: c'est la situation que l'on a connue pendant dix ans! Personnellement, j'ai vu trois fois M. Daems et je sais que MM. Van Cauwenberghe et Dewael l'ont également rencontré. Depuis environ un an et demi, le traitement de ce dossier a été considérablement accéléré, ce qui lui a permis d'aboutir.

Ensuite, vous connaissez suffisamment bien la problématique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour savoir qu'à Bruxelles, en particulier, personne n'achètera plus le moindre mètre carré sans connaître sa destination et ses potentialités d'utilisation.

M. Denis Grimberghs (cdH). — Il aurait fallu le prévoir avant.

M. Hervé Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales. — Non, car on risquait alors de reporter encore de plusieurs années le traitement du dossier. Ce qui se passe en matière d'urbanisme à la Ville de Bruxelles prête déjà parfois à sourire: on ne va pas y ajouter ce qui touche à la Région bruxelloise! Nous avons fait en sorte de nous garantir un minimum de recettes.

L'opération est derrière nous et il nous reste à la concrétiser. Après tout ce que j'ai vu, lu ou entendu à ce sujet, et quoi que vous puissiez en penser, monsieur Grimberghs, je dirais que nous nous trouvons dans la partie la plus aisée du dossier. Cependant, il y a des délais à respecter. Mon expérience de bâtisseur à la tête d'une grande université de ce pays m'a montré que lorsqu'on le souhaitait, avec une bonne organisation et une programmation adéquate, il était tout à fait possible de construire 20 000 mètres carrés en deux ans. D'autant que, comme je l'ai déjà dit, en l'occurrence, il ne s'agit pas nécessairement de construire, mais éventuellement de louer des bâtiments qui peuvent être réadaptés en fonction des besoins. Nous n'avons exclu aucune hypothèse en la matière: peut-être y aura-t-il location de bâtiments existants, auquel cas, *a fortiori*, les choses iront très vite et les questions pourront être résolues en quelques mois.

Je considère pour ma part qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter quant à l'échéance de janvier 2005.

QUESTION ORALE DE M. DUPONT A M. DEMOTTE, MINISTRE DE LA CULTURE, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, RELATIVE AU «RATING OCTROYE A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE PAR LA SOCIETE DE COTATION MOODY'S»

M. le Président. — La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Christian Dupont (PS). — Monsieur le Président, la question que j'ai à poser est très agréable.

Monsieur le ministre, la presse a relayé pendant les vacances de Pâques une information selon laquelle la société de cotation Moody's aurait attribué le rating AA1 à la Communauté française, la plaçant ainsi au même niveau que l'Etat belge et la « Vlaamse Gemeenschap » en ce qui concerne la confiance que les investisseurs peuvent avoir dans l'institution et la gestion de sa dette.

Si cette information se confirme — et je pense que vous la confirmerez dans quelques instants —, c'est à la fois une information heureuse pour les finances de la Communauté française en termes de taux d'intérêt à valoir sur les emprunts contractés par la Communauté française, et la confirmation de la gestion rigoureuse que vous avez appliquée au budget communautaire dès votre arrivée à la tête du département.

J'en prendrai trois exemples majeurs.

Primo, le respect constant du principe du budget-vérité. Lors de la dernière séance de la commission du Budget, l'examen des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exécutions des budgets 2001 et 2002 nous a permis de constater que les normes du Conseil supérieur des finances ont été strictement respectées alors que la dernière autorisation d'emprunt ne représente plus que 54 % de celle de 2000.

Secundo, la création du Fonds Ecureuil qui permettra de pérenniser les finances de la Communauté en utilisant avec précaution le refinancement considérable, inespéré, obtenu au cours de cette législature.

Tertio, l'engagement décréteil d'accélérer le désendettement dès 2005, avant toute affectation des marges dégagées par le refinancement.

Si nous y ajoutons la gestion active et rigoureuse de la dette, aujourd'hui saluée par le rating le plus élevé octroyé par la plus importante société de cotation sur le marché institutionnel, nous pouvons conclure à la responsabilité de votre gestion dans un domaine aussi délicat que les finances communautaires et cela, dans un des budgets les plus difficiles de nos entités fédérées.

Dans ce contexte, pourriez-vous, monsieur le ministre, me confirmer le rating accordé par la société Moody's ?

Pourriez-vous m'indiquer le *modus operandi* de cette cotation et les raisons qui ont débouché sur une note aussi élevée ?

Enfin, pourriez-vous préciser quel impact cela aura sur les finances communautaires, notamment quant à l'obtention de taux d'intérêt plus favorables ?

M. le Président. — La parole est à M. Demotte, ministre.

M. Rudy Demotte, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports. — Monsieur le président, la question de M. Dupont est effectivement fort agréable puisqu'elle me donne l'occasion d'annoncer une nouvelle qui, en matière financière, tranche avec les prévisions habituelles, généralement pessimistes.

Moody's vient effectivement d'attribuer le rating AA1/P-1 à la Communauté française. Cette cotation a trait au risque encouru par les créanciers des institutions. A titre de comparaison, l'Etat belge et la « Vlaamse Gemeenschap » ont obtenu la cotation AA1. Par contre, la Région wallonne a reçu la cotation AA3.

En tant que ministre du Budget de la Communauté française, je me réjouis de cette nouvelle, excellente pour l'institution, et ce à double titre.

Tout d'abord, cette cotation va rendre la dette de la Communauté française particulièrement attractive pour les investisseurs.

Et le résultat, puisque nous nous situons ici dans une logique d'offre et de demande, c'est que nous disposerons davantage d'opportunités pour emprunter à des conditions préférentielles.

Dans une approche prudente, on peut évaluer que la nouvelle cotation conduira à une réduction du coût de financement d'environ 15 points de base qui pourraient engendrer, à terme, une économie d'environ 3 millions d'euros, rien que sur la cotation, sachant que le gain principal n'est pas d'ordre financier.

Le refinancement issu des derniers accords institutionnels a donné de nouvelles perspectives à la Communauté française et aux francophones.

Mais on aurait pu effectivement se limiter à la consommation de crédits nouveaux. Dans ce contexte-là, vraisemblablement n'aurions-nous pas pu bénéficier d'un rating aussi favorable. Moody's a donc étudié le bien-fondé de ces accords, leur mise en appréciation, et a établi une perspective de la manière dont l'institution est gérée, ce qui signifie tant la gestion du ministre, de l'administration, le contrôle par le Parlement, que les dispositifs mis en place. C'est véritablement une démarche scientifique, d'autant plus intéressante qu'elle émane d'un auditeur qui est, dans le cas présent, totalement externe à la Communauté. C'est un encouragement pour le Gouvernement, pour l'institution, et même davantage : c'est une crédibilité non seulement sur les marchés mais aussi une crédibilité institutionnelle à l'échelon interne.

Je me souviens des articles qui ont suivi le refinancement de la Communauté française, parfois écrits au vitriol ou à la ciguë par certains éditorialistes flamands et selon lesquels peu importait le montant des crédits octroyés aux francophones, ceux-ci seraient très vite placés face à leurs propres difficultés et ne s'en sortiraient pas. Ici, le signal est important, surtout à la veille de négociations gouvernementales, car quelle que soit l'issue des prochaines élections, on se trouvera en vis-à-vis des néerlandophones et nous aurons, nous francophones, au moins une épine hors du pied : celle de la santé financière de notre Communauté française.

Quant à la solidité du système de financement de la Communauté française, on a globalement vérifié que les recettes de notre institution étaient effectivement indépendantes de toute perception d'impôt, ce qui les rend particulièrement prévisibles et stables. Cela, paradoxalement, pour d'autres niveaux de pouvoir qui ont davantage de souplesse et qui peuvent lever l'impôt, se retourne en contre-argument, puisque le risque est encouru par le fait même que l'on pense parfois disposer de plus d'élasticité dans les dépenses dans la mesure où tout simplement, on dispose de recettes modulables.

Le refinancement acquis lors des derniers accords institutionnels a entraîné une inversion de l'effet « ciseau » observé par Moody's, à savoir qu'aujourd'hui et à l'avenir, contrairement à la période 1989-2000, à politique constante, les recettes de la Communauté française croissent plus rapidement que ses dépenses. Cela ne veut pas dire Byzance pour autant. Le ministre du Budget que je suis ne tiendra pas ici un discours qui incite à la dépense. Au contraire, les bons indices dont nous disposons actuellement doivent nous encourager à rester extrêmement modestes dans ce que nous faisons.

Le financement de l'institution est également assuré par des lois spéciales qui en consolident les principes.

On sait que, pour modifier le financement, il faut de tels rapports de force que l'on a « bétonné » notre manière d'apporter des moyens à l'institution. Moody's a été très sensible à la pertinence de cet argument.

Le deuxième élément porte sur les résultats récents et les perspectives.

Il y a tout d'abord le refinancement et l'institutionnel, puis, il y a les résultats. On juge dans le concret.

On a regardé les résultats budgétaires des deux derniers exercices et ceux-ci plaident pour nous. En effet, par rapport aux normes d'emprunt du Conseil supérieur des finances, l'évolution de l'exécution du budget révèle que la Communauté française est passée d'un dépassement de la norme autorisée d'emprunt de 84 millions d'euros en 2000 à un respect de la norme en 2001 et en 2002, alors que notre dernière autorisation d'emprunt ne représente plus que 54 % de celle de 2000.

En d'autres termes, nous sommes dans le système de biodégradation de notre norme d'emprunt. Toutes choses égales, si nous n'avions pas été suffisamment prévoyants, nous aurions pu nous trouver dans le rouge. Ce n'est pas arrivé. Voilà ce qui fait que nous avons de bons résultats. Nous sommes considérés comme stables et le solde net à financer de l'institution est même passé de 200 millions d'euros en 2000 à 100 millions d'euros en 2003. Notre institution a donc réduit son recours à l'emprunt de 50 %.

Le désendettement programmé à l'horizon 2005 et la constitution du mécanisme préventif du Fonds Ecureuil témoignent de la volonté politique d'éviter les dérapages financiers.

C'est quand même un fait assez exceptionnel, reconnu également par Moody's, de voir que nous avons à la fois des mécanismes de thésaurisation, d'amortisseurs et des mécanismes prudentiels de contrôle. Tout cela en même temps.

Le troisième élément dont je voudrais vous parler concerne le faible niveau d'endettement de la Communauté française.

Je ne ferai pas de longs discours ici, mais quand vous comparez notre stock de dettes aux autres entités, cela se passe bien.

Aujourd'hui, la dette de la Communauté française équivaut environ à 2,8 milliards d'euros. Par rapport aux recettes, l'endettement reste donc tout à fait raisonnable

puisque le ratio dettes/recettes s'établit à 42,4 %. En comparaison, le ratio des autres entités s'élève à 68,6 % pour la Région wallonne, à 82,7 % pour la Région de Bruxelles-Capitale et à 20,2 % pour la « Vlaamse Gemeenschap ».

Il y a encore un autre élément important, il s'agit de voir ce que représente la couverture des charges d'emprunts.

Aujourd'hui, ce n'est que 2,34 % du budget de nos dépenses. Nous sommes donc dans un corset très sévère.

J'en arrive au quatrième et dernier élément : la gestion de la dette et de la trésorerie. La Communauté française dispose de programmes de financement qui lui permettent d'alimenter régulièrement sa trésorerie. Des mécanismes ont été mis en place à cet effet. Nous avons regroupé les lignes de crédit sur les comptes courants globalisés et nous avons utilisé des programmes du billet de trésorerie. Fin 2002, la Communauté française disposait de sources résiduelles de financement de plus de quatre milliards d'euros, soit 60 % de son budget. Je terminerai par un rappel important. Nous sommes ici dans le cadre d'une cotation établie sur la base de faits objectifs et non pour faire plaisir au Parlement, aux ministres ou à l'administration. Il est bon, pour la Communauté française dans son ensemble, d'observer que cette institution prestigieuse qu'est Moody's nous donne le meilleur rating qu'obtiennent les entités publiques à l'échelle mondiale.

M. le Président. — La parole est à M. Dupont pour une réplique.

M. Christian Dupont (PS). — Je remercie le ministre de sa réponse tout à fait complète. Tout est intéressant dans l'analyse de notre situation faite par Moody's. Un élément très important est la confiance que cette société témoigne par rapport au refinancement et à la loi de financement, dont on a parfois pu dire qu'une certaine partie était liée à la conjoncture, ce qui est vrai, mais, même dans les hypothèses les plus pessimistes, ce refinancement est considérable. De plus, il ne porte pas sur l'ensemble du financement.

Je pense donc que la confiance accordée dans le temps par rapport au refinancement est réellement très importante.

M. le Président. — Voilà qui clôt l'heure des questions.

— *L'heure des questions se termine à 14 h 35.*